https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4884



## 3 questions pour Mme Vallaud-Belkacem

- SNES académique de Dijon - S3 - Editorial -



Date de mise en ligne : dimanche 30 août 2015

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Copyright © SNES Dijon Page 1/3

## 3 questions pour Mme Vallaud-Belkacem

La ministre de l'éducation nationale vient à Dijon lundi 31 aout.

La rentrée s'annonce à haut risque pour le gouvernement, sorti très affaibli des divers scrutins et très largement contesté y compris au sein du parti de la majorité. Les chiffres de croissance et du chômage publiés pendant l'été, les difficultés des collectivités territoriales à financer leurs missions montrent l'échec de la politique conduite jusqu'ici.

Même si l'Éducation fait encore figure de ministère préservé, les efforts consentis en matière de postes restent trop modérés ; quant à la rémunération des enseignants, elle souffre toujours de son insuffisance.

Concernant les créations d'emplois d'enseignants, le bilan actuel indique qu'il faudrait faire sur le moyen terme un effort significatif supplémentaire sur le plan budgétaire (pour cette rentrée 2015, 150 élèves de plus sont attendus dans les collèges et lycées sans aucune création d'emploi, cf. graphique). Les 54 000 postes prévus pour le quinquennat pour l'école publique ne seront pas atteints, loin de là ; il en faudrait 22 000 d'ici 2017.

## Pourquoi aucune création de poste à cette rentrée alors que le nombre d'élèves augmente, que les difficultés des élèves sont loin de diminuer ?

Encore faut-il pourvoir les postes ouverts aux concours pour assurer la montée démographique, financer les réformes et couvrir les départs à la retraite. C'est loin d'être le cas ces dernières années, des reçus aux concours démissionnent même. 18% des postes aux concours ne sont pas pourvus notamment en mathématiques mais aussi en lettres, en anglais, etc.

Madame la ministre, les salaires des enseignants baissent depuis 2010, leur pouvoir d'achat à chuté de 20% en 20 ans, les débuts de carrière sont uniquement à 1,2 fois le SMIC avec un bac +5. Quand le gouvernement va-t-il enfin augmenter les salaires ? 40 milliards donnés pour le patronat en année courante c'est l'équivalent de 7 000 € par an pour chaque fonctionnaire d'Etat.

Le mécontentement général des salariés et chômeurs n'épargne pas les personnels du second degré placés dans des conditions de travail difficiles (nombre d'élèves par classe, accumulations de prescriptions, multiplication de hiérarchies, nominations difficiles, etc.) et n'ayant pas bénéficié de mesures de carrière pour tous. Au lycée, ils sont contraints de devoir continuer à gérer les conséquences des réformes Chatel non remises en cause et dont les axes inspirent la réforme du collège.

L'arrivée de la nouvelle ministre il y a un an pouvait laisser espérer que les préoccupations des personnels, désireux de voir enfin des améliorations concrètes en matière de conditions de travail et de salaire, de voir mises en chantier des réformes pour un collège plus juste, pour une mixité scolaire et sociale renforcée, seraient prises en compte. La gestion désastreuse de la réforme du collège, le coup de force du Premier Ministre publiant les textes au lendemain d'une grève majoritaire ont douché tous les espoirs et ravivé le mécontentement.

L'ampleur de celui-ci face à une réforme dangereuse pour le métier et la formation des élèves a conduit à de nombreuses mobilisations qui reprennent dès cette rentrée et déboucheront sur une grève et une manifestation nationales avant les congés d'Automne.

Le SNES-FSU continuera à mobiliser mais aussi informer et débattre avec la profession des chantiers en cours, programmes, évaluation des élèves afin d'avancer vers un système éducatif ambitieux pour tous.

Madame la ministre, il faut rouvrir le dossier de la réforme des collèges. Quand allez-vous le faire ? Quand allez-vous publier le rapport de l'Inspection Générale sur les lycées et ouvrir les discussions ?

Copyright © SNES Dijon Page 2/3

## 3 questions pour Mme Vallaud-Belkacem

Le secrétariat académique du SNES-FSU

Copyright © SNES Dijon Page 3/3